

# Élections européennes – 9 juin 2024

## & inscriptions sur les listes électorales

Les élections européennes sont organisées pour élire les députés qui siègent au Parlement européen. Ces élections ont lieu dans tous les pays de l'Union européenne entre le 6 et le 9 juin 2024. En France, le scrutin est organisé le 9 juin.

**Pour information Semaine du 19 avril 2024 :** Publication au *Journal officiel* du décret de convocation des électeurs – Convocation qui sera affichée en Mairie et aux bureaux de vote (Bureau 1 : Espace Barbara – Bureaux 2 et 3 : Gymnase « Le Pré Salvau »).

### **IMPORTANT :**

**Vérifier son inscription sur les listes électorales** (liste principale ou liste complémentaire Européennes pour les Européens).

**Vous pouvez vérifier votre inscription à l'aide du téléservice :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

(merci de copier-coller ce lien dans votre moteur de recherche).

### **Quand s'inscrire sur les listes électorales auprès de la Mairie ou en ligne via Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (Démarche en ligne)**

Permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales d'une mairie pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

**L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite.** Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune : votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

**Merci d'utiliser le téléservice suivant :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

**Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024, ou avec le formulaire jusqu'au vendredi 3 mai 2024.**

**Mais vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).**

À 18 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir fait votre recensement à 16 ans. Aussi nous vous conseillons de vérifier votre inscription sur les listes électorales à l'aide du téléservice suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

(copier-coller ce lien dans votre moteur de recherche).

**Si vous n'êtes pas inscrit, vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour demander à la mairie de vous inscrire. Vous pourrez alors voter lors des élections européennes 2024.**

Les règles dépendent de la date de votre 18<sup>e</sup> anniversaire :

- **Votre 18e anniversaire : du 4 mai au 8 juin 2024**

À 18 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir fait votre recensement à 16 ans. Vous pouvez vérifier votre inscription à l'aide du téléservice mentionné plus haut.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous avez **jusqu'au 30 mai 2024** pour demander à la mairie de vous inscrire. Vous pourrez alors voter lors des **élections européennes 2024**.

Vous devez fournir les documents suivants : [Justificatif d'identité](#) , [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois, [Formulaire cerfa n°12669](#) (disponible sur internet et en mairie).

- **Votre 18e anniversaire : à partir du 9 juin 2024 : Vous ne pouvez pas voter aux élections européennes de 2024.**

# Droit de vote d'un citoyen européen en France

Si vous êtes un citoyen européen et que vous résidez en France, vous pouvez voter en France lors des élections européennes du 9 juin 2024 (outre-mer, le 8 ou 9 juin 2024), et lors des élections municipales. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises.

Vous pouvez voter en France lors des [élections européennes](#) et des [élections municipales](#), sous certaines conditions.

## Attention

Pour les élections européennes, vous n'avez pas le droit de voter dans 2 [pays de l'Union européenne](#) à la fois.

Pour avoir le droit de voter en France, vous devez remplir tous les critères suivants :

- Être ressortissant d'un [pays de l'Union européenne](#) (autre que la France)
- Habiter en France
- Avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de l'élection
- Jouir de vos droits civils et politiques en France et dans son pays d'origine

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales françaises. C'est à vous d'en faire la demande.

## Où s'inscrire ?

Vous pouvez demander à **être inscrit** sur les listes électorales **d'une seule des communes suivantes** :

- Commune de votre domicile
- Commune où vous résidez depuis au moins 6 mois
- Commune où vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, cotisation foncière des entreprises...) depuis au moins 2 ans
- Commune où est installée la société soumise depuis au moins 2 ans aux impôts locaux et dont vous êtes depuis au moins 2 ans le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire (majoritaire ou unique)

Vous devez demander à être inscrit sur les ***listes électorales complémentaires*** des élections municipales et européennes **de la même commune** à l'aide de ce téléservice :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou directement à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture habituels.

Lors de votre demande d'inscription, vous devez notamment fournir un justificatif de domicile, un justificatif d'identité :

Vous devez fournir 1 des documents suivants :

- Soit une carte nationale d'identité (en cours de validité)
- Soit un passeport (en cours de validité)
- Soit un titre de séjour (en cours de validité)

Vous devez également fournir une attestation écrite. Vous pouvez la rédiger à l'aide de ce modèle de document : [Déclaration sur l'honneur pour un électeur européen](#)

Pour accéder au modèle de lettre, merci d'utiliser le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59461>

**À savoir** : Vous pouvez vous [inscrire en ligne ou avec un formulaire](#) en Mairie

Lien pour télécharger le formulaire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025> (DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES À L'USAGE DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE - ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN).

**Le formulaire pour l'inscription pour la liste complémentaire « Elections Municipales » est différent.** Voici le lien pour le télécharger (il est également disponible à l'accueil de la Mairie) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026> (DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES À L'USAGE DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE ÉLECTIONS MUNICIPALES).